

NOTATIONS

REMISE EN CAUSE des garanties collectives, opacité dans les notations, INÉGALITÉS de traitement ENTRE SOCIÉTÉS,

La direction s'attaque à tous nos déroulements de carrière !

Contractuels ou au statut, un seul objectif pour la direction : individualiser nos salaires et casser nos droits collectifs !

Depuis le 1^{er} janvier 2020, avec la fin du recrutement au statut la direction s'est empressée d'abroger le règlement qui définit le déroulement de carrière des contractuels (RH0254) afin de rendre le plus opaque possible la rémunération d'embauche et le déroulement salarial de chacun-e !

Dans le même temps, la direction a adressé à l'ensemble des délégués de commission et aux organisations syndicales une injonction à cesser de communiquer aux salarié-e-s, en toute transparence, les listings de notation ! Cette décision ne vise qu'à empêcher chaque agent de connaître sa situation dans la grille de notation et à museler les délégués.

La direction se fonde sur le *règlement général sur la protection des données (RGPD)* mais reste silencieuse sur le fait qu'une telle interdiction empêche tout bonnement les délégués de commission de réaliser leur mission et de faire respecter le statut et le droit à l'équité de traitement dû à chaque cheminot-e !

Avec ses menaces de sanctions financières et de poursuites disciplinaires, la direction s'attaque à un principe fondamental de nos déroulements de carrière : l'équité et la transparence dans les notations.

Renoncer à diffuser des listings transparents, c'est faire le jeu du chacun pour soi et du « tous perdants » : comment réclamer si l'on ne connaît pas son rang dans le listing, comment demander des comptes à son chef si on ne connaît pas sa décision de faire « du choix » au détriment de l'ancienneté.

Dans l'immédiat, la Fédération SUD-Rail encourage toutes et tous les cheminot-e-s concerné-e-s à retourner à leur délégué de commission leur lettre de réclamation et à réclamer d'être librement informés de leur rang dans le listing de notation, en position comme en niveau et qualification !

SUD-Rail réclame la transparence en matière de notation, mais nos revendications ne s'arrêtent pas là !

Nous revendiquons pour l'ensemble de travailleurs du rail :

- **Un salaire minimum d'embauche à 1800€**
- **Une augmentation générale uniforme de 400€ des salaires face au blocage des salaires de ces dernières années**
- **Une augmentation salariale garantie tous les 3 ans.**

A Saint-Denis, le Jeudi 13 Février 2020.

On est là !

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr

300 niveaux en moins à attribuer cette année !

Pour la première fois cette année la direction a imposé des négociations séparées du nombre de niveaux à attribuer dans chacune des 5 sociétés créées.

Alors que l'ensemble des fédérations avait réclamé, à travers un courrier unitaire, le maintien d'un calcul et d'une réunion nationale transverse, les fédérations UNSA et CFDT ont accepté de participer aux négociations distinctes...

La direction s'est contentée d'organiser une réunion de synthèse des niveaux attribués dans chacune des 5 SA...

5 783 seront attribués cette année, contre 6 080 en 2019, sous couvert de diminution d'effectif !

Non seulement la direction assume des déroulements de carrière inéquitables d'une société à l'autre mais elle diminue le nombre de niveaux accordés avec une incidence prévisible sur le déroulement de carrière des cheminot-e-s !

Ultime provocation, le représentant de la direction a expliqué qu'au moins dans la négociation qui s'est déroulée dans la SA Voyageurs, la direction n'avait pas lâché tout ce pour quoi elle avait mandat...

Certaines fédérations ont voulu se la jouer solo et ce sont l'ensemble des cheminot-e-s qui en sortent perdants.



Union syndicale
Solidaires
FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail